

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 398

15 février 2008

SOMMAIRE

Aghate S.A.	19091	Jaguar Luxembourg S.A.	19089
Arcavest Project s.à r.l.	19090	JCS Holding S.A.	19076
A & S Solar S.à r.l.	19077	JCS Holding S.A.	19077
A & S Solar S.à r.l.	19092	KBC Districlick	19088
Audit Group Associates S.à r.l.	19090	KBC Equity Fund (L) Conseil Holding S.A.	19088
Bishops Avenue S.à r.l.	19089	KBC Frequent Click Conseil	19085
BlackRock Global Funds	19062	Kimberley International S.A.	19065
BLEMOX Spf S.A.	19086	LBREP III FIP S.à r.l.	19091
CDO Master Investments 2 S.A.	19071	Lear North European Operations GmbH	19090
Centrobank Sicav	19085	L&O Metal Company	19075
CETP Mill S.à r.l.	19077	Lux.G.L. S.A.	19072
Clariden Leu (Lux) I	19088	Medical Invest S.A.	19093
Clariden Leu (Lux) Technical Strategies Fund	19078	Meg S.A.	19089
Cobex Luxembourg S.à r.l.	19087	Merrill Lynch International Investment Funds	19062
Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund	19085	Refinancing & Investments S.A.	19084
Decorcenter Geimer S.A.	19093	Roadmap Investments S.à r.l.	19092
Design S.à r.l.	19086	Safak SPV Holdco S.à r.l.	19058
Di - Ka - Lux GmbH	19092	Safak SPV S.à r.l.	19091
Di - Ka - Lux GmbH	19094	Safak SPV S.à r.l.	19060
Distribution Video Luxembourg S.A.	19080	Senga S.A.	19093
Ecco-Lux	19090	Serico Luxembourg S. à r.l.	19091
Euro-Deal s.à r.l.	19058	Shire Holdings Europe S.à r.l.	19087
European B Group S.A.	19094	Sifter Fund	19087
Everest Fund	19084	Stratégies et Patrimoine S.A.	19085
F.C. Déifferdeng 03	19086	Stratégies et Patrimoine S.A.	19080
GA Investments S.à r.l.	19090	Umbrella Investments S.à r.l.	19095
Gef Real Estate Holding	19080	USi Services S.à r.l.	19078
H-Allinvest S.A.	19093	Valec	19103
HMFunds Sicav II	19078	Vins et Terroirs S.A.	19091
Holmex (Luxembourg) S.à r.l.	19077	Vitus Bidco S. à r.l.	19063
IBI Fund Advisory S.A.	19087	Wedgold S.A.	19063
Induserv Holding	19092	Zap Technologie S. à r.l.	19103
Insight VG S.à r.l.	19089		

Euro-Deal s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3781 Tétange, 39, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008016641/4244/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00843. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Safak SPV Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.473.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SAFAK INVESTORS, L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, duly represented by Ms Delphine Hoer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007.

This proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of SAFAK SPV HOLDCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-22346 Luxembourg and which registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions on the items of the agenda:

Agenda

1. Amendment of the purpose clause of the Company's articles of incorporation.

2. Subsequent amendment of article 2 of the Company's articles of incorporation as follows:

«The purpose of the Company shall mainly be the holding of participations in SAFAK SPV S.à r.l. and in such other entities which may have their seat in countries listed in the Development Co-operation Directorate list of the Organisation for Economic Co-operation and Development.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the purpose of the Company's articles of incorporation.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 2 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company shall mainly be the holding of participations in SAFAK SPV S.à r.l. and in such other entities which may have their seat in countries listed in the Development Co-operation Directorate list of the Organisation for Economic Co-operation and Development.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (1,000.- EUR).

There being no further business, the meeting has been closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

SAFAK INVESTORS, L.P., un limited partnership régi par le droit de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St; Peter Port, Guernesey GY1 3QL, dûment représentée par Delphine Hoer, maitre en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique («Associé Unique») de SAFAK SPV HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg est en cours (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'entier capital social de la Société, se prononce sur l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

«La Société a principalement pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans SAFAK SPV S.à r.l. et dans toute autre société qui ont leur siège social dans les payes se trouvant sur la liste établie par la Direction pour la Coopération et le Développement de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même group de société que la Société.

La Société pourra exercer toutes les activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

3. Divers

L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a principalement pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans SAFAK SPV S.à r.l. et dans toute autre société qui ont leur siège social dans les payes se trouvant sur la liste établie par la Direction pour la Coopération et le Développement de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même group de société que la Société.

La Société pourra exercer toutes les activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (1.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Hoer, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007. LAC/2007/44000. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008016683/5770/108.

(080013700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Safak SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.474.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SAFAK SPV HOLDCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-22346 Luxembourg and which registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending, duly represented by Ms Delphine Hoer, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of SAFAK SPV S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-22346 Luxembourg and which registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions on the items of the agenda:

Agenda

1. Amendment of the purpose clause of the Company's articles of incorporation.

2. Subsequent amendment of article 2 of the Company's articles of incorporation as follows:

«The purpose of the Company shall mainly be the holding of participations in SAFAK HOLDING (TURKEY) and in such other entities which may have their seat in countries listed in the Development Co-operation Directorate list of the Organisation for Economic Co-operation and Development.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the purpose clause of the Company's articles of incorporation.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 2 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company shall mainly be the holding of participations in SAFAK HOLDING (TURKEY) and in such other entities which may have their seat in countries listed in the Development Co-operation Directorate list of the Organisation for Economic Co-operation and Development.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (1,000.- EUR).

There being no further business, the meeting has been closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

SAFAK SPV HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg est en cours, dûment représentée par Delphine Hoer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique («Associé Unique») de SAFAK SPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg est en cours (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'entier capital social de la Société, se prononce sur l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

«La Société a principalement pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans SAFAK SPV S.à r.l. et dans toute autre société qui ont leur siège social dans les pays se trouvant sur la liste établie par la Direction pour la Coopération et le Développement de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même group de société que la Société.

La Société pourra exercer toutes les activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

3. Divers

L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a principalement pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans SAFAK HOLDING (TURKEY) et dans toute autre société qui ont leur siège social dans les pays se trouvant sur la liste établie par la Direction pour la Coopération et le Développement de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même group de société que la Société.

La Société pourra exercer toutes les activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Hoer, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007. LAC/2007/44001. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008016684/5770/110.

(080013709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

**BlackRock Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Merrill Lynch International Investment Funds).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 6.317.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Geoffrey Radcliffe, a duly appointed director of MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS (the «Company»), an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) with registered office at 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 6.317;

represented by M^e Josiane Schroeder, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 9 January 2008;

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following:

- 1) At an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 18 May 2007 before the undersigned notary (the «Meeting»), it has been resolved to change the name of the Company into BlackRock GLOBAL FUNDS.
- 2) As a consequence, it was resolved to restate article 1 of the articles of incorporation of the Company.
- 3) The Meeting further decided that the effective date of the name change (the «Effective Date») be at a later date, such date not to be later than 30 June 2008 and to be determined by anyone director of the Company.
- 4) Anyone director of the Company was authorized by the Meeting to record the Effective Date before a Luxembourg notary.
- 5) The appearing party has decided that the Effective Date be 28 April 2008.
- 6) As a consequence, the name change of the Company into BlackRock GLOBAL FUNDS, is effective on 28 April 2008.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Geoffrey Radcliffe, un administrateur dûment nommé de MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS (la «Société»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.317;

représenté par M^e Josiane Schroeder, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 9 janvier 2008.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

1) Lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 18 mai 2007 devant le notaire soussigné (l'«Assemblée»), il a été décidé de changer le nom de la Société en BlackRock GLOBAL FUNDS.

2) En conséquence, il a été décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société.

3) L'Assemblée a décidé en outre que la date effective du changement de nom (la «Date Effective») serait à une date ultérieure, cette date ne devant pas être postérieure au 30 juin 2008 et devant être déterminée par l'un quelconque administrateur de la Société.

4) Un quelconque administrateur de la Société a été autorisé par l'Assemblée à acter la Date Effective devant un notaire luxembourgeois.

5) Le comparant a décidé que la Date Effective serait le 28 avril 2008.

6) En conséquence, le changement de nom de la Société en BlackRock GLOBAL FUNDS, est effectif le 28 avril 2008.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Schroeder, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2008, Relation: EAC/2008/683. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008016695/239/68.

(080013623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Vitus Bidco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.878.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

VITUS BIDCO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016666/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Wedgold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.625.

L'an deux mille sept, le treize décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WEDGOLD S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée sous la dénomination de WEDGOLD HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 260 du 4 mars 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2163 du 20 novembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.625.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Cynthia Schwickerath, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Susy Mazzotta, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Remplacement des trente-trois (33) actions existantes ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune par trois cent trente (330) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune et attribution des actions aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital.

Le premier paragraphe de l'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois cent trente (330) actions de cent euros (EUR 100,-).»

2. Pouvoir à conférer au conseil d'administration pour accomplir les modalités pratiques en rapport avec la résolution qui précède.

3. Annulation du capital autorisé existant et fixation d'un nouveau capital autorisé à concurrence de cent soixante-sept mille euros (EUR 167.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) le cas échéant par l'émission de mille six cent soixante-dix (1.670) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

4. Autorisation au conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisés dans le cadre du capital autorisé.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide remplacer les trente-trois (33) actions existantes d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par trois cent trente (330) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les nouvelles actions ainsi créées seront attribuées aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois cent trente (330) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins d'accomplir toutes les modalités consécutives à la résolution précédente.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler le capital autorisé existant et de fixer un nouveau capital autorisé, et dès, lors l'assemblée décide de modifier l'alinéa second de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (second alinéa).** Toutes les actions seront au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de cent soixante-sept mille euros (EUR

167.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), le cas échéant par l'émission de mille six cent soixante-dix (1.670) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide le renouvellement des autorisations données au conseil d'administration, contenues aux alinéas trois à cinq de l'article trois des statuts, à savoir que:

« **Art. 3. (alinéas trois à cinq).** De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Stanko, C. Schwickerath, S. Mazzotta, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007. LAC/2007/40565. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008016745/227/100.

(080013595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Kimberley International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.472.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach. (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133 ici représentée par:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de KIMBERLEY INTERNATIONAL S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est de trente-deux mille euros (€ 32.000,-), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) par action.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à cent mille euros (€ 100.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux

pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auront un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les trente-deux (32) actions ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (€ 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - b) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - c) Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - d) Madame Catherine Peuteman, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.
- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2013.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.
- 6.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 janvier 2008, Relation: ECH/2008/62. — Reçu 160 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008016760/201/292.

(080014100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

CDO Master Investments 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 84.584.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Basile Fémelat, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney-in-fact of FT HOLDING 1 S.A., with registered office at 3rd Floor Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, by virtue of a proxy given on December 17, 2007, which proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1 ° The Company CDO MASTER INVESTMENTS 2 S.A. a Luxembourg société anonyme, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 84.584, hereinafter referred to as «the Company», was incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on November 21, 2001 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 414 of March 14, 2002.

2 ° The corporate capital of the Company is fixed at one hundred twenty-four thousand euro (124,000.- EUR) divided into one thousand two hundred forty (1,240) shares of one hundred euro (100.- EUR) each.

3 ° FT HOLDING 1 S.A., prenamed, is the single owner of all the shares of the Company.

4 ° FT HOLDING 1 S.A., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5 ° FT HOLDING 1 S.A. appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purpose of this deed; in its capacity as liquidator, the undersigned declares that all the liabilities of the Company have been settled and that a provision has been made for the liabilities in relation to the closing of the liquidation and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved company.

6 ° FT HOLDING 1 S.A. declares that it will take over all remaining assets of the Company, and that it will assume any existing debt of CDO MASTER INVESTMENTS 2 S.A. which would not already have been settled pursuant to point 5.

7 ° FT HOLDING 1 S.A. declares that the liquidation of the Company is closed and that the register of the Company recording the issuance of shares shall be cancelled.

8 ° Discharge is given to the directors and the statutory auditor of the Company.

9 ° The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company: 73, Côte d'Eich, L - 1450 Luxembourg.

The person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, certifies herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Basile Fémelat, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FT HOLDING 1 S.A., ayant son siège social à 3rd Floor Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 17 décembre 2007, laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire

instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1 ° Que CDO MASTER INVESTMENTS 2 S.A., une société anonyme avec siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 84.584, ci-après nommée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 novembre 2001, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 414 du 14 mars 2002.

2 ° Que le capital social de la Société est fixé à cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3 ° Que FT HOLDING 1 S.A., préqualifiée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4 ° Que FT HOLDING 1 S.A., préqualifiée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5 ° Que FT HOLDING 1 S.A. se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement inconnu et non payé à l'heure actuelle.

6 ° Que FT HOLDING 1 S.A. déclare qu'elle a repris tout l'actif restant de la Société, et qu'elle reprendra tout le passif existant de CDO MASTER INVESTMENTS 2 S.A., qui n'aura pas déjà été repris suivant le point 5.

7 ° Que FT HOLDING 1 S.A. déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que le registre de la Société relatif à l'émission d'actions sera annulé.

8 ° Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

9 ° Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Fémelat, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, LAC/2007/42870. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008016700/212/95.

(080014305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Lux.G.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 128, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 129.591.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme LUX.G.L. S.A., avec siège social à L-4026 Esch-sur-Alzette, 128, rue de Belvaux, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.591 (NIN 2007 2219 296),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1797 du 24 août 2007,

ayant un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31,-), entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Thérèse Gregoire, administrateur, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 128, route de Belvaux.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Natacha Demand, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite, Madame le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Fixation de la nouvelle valeur nominale des actions au montant de cent euros (€ 100,-), de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) est divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

3.- Augmentation du capital social à concurrence du montant de sept cent cinquante mille euros (€ 750.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) au montant de sept cent quatre-vingt-un mille euros (€ 781.000,-) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4. Souscription et libération intégrale des sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles par l'actionnaire existant, Madame Marguerite Cécile Marie-Thérèse Gregoire, administrateur, célibataire, née à Luxembourg, le 1^{er} août 1948 (NIN 1948 0801 329), demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 128, route de Belvaux, moyennant un apport en nature consistant dans l'apport de l'immeuble suivant, libre de toutes dettes

Commune de Mondercange, section D de Pontpierre

- Numéro 559/1309, lieu-dit: «rue de Mondercange», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 24 ares 62 centiares.

Le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

L'apport prédésigné aura lieu sous les clauses et conditions suivantes:

a. L'immeuble est apporté dans l'état où il se trouve actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

b. Le nouveau propriétaire jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre les apporteurs.

c. Le nouveau propriétaire aura la propriété et la pleine et entière jouissance de l'immeuble prédésigné, à partir de ce jour.

d. Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant l'immeuble apporté, seront à charge du nouveau propriétaire à partir de ce jour.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à sept cent quatre-vingt-un mille euros (€ 781.000,-), représenté par sept mille huit cent dix (7.810) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action.

6. Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle valeur nominale des actions au montant de cent euros (€ 100,-), de sorte que le capital social au montant de trente-et-un mille euros (€ 31.000,-) est divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de sept cent cinquante mille euros (€ 750.000,-) pour le porter de son montant actuel de trent et un mille euros (€ 31.000,-) au montant de sept cent quatre-vingt-un mille euros (€ 781.000,-) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Quatrième résolution

Les sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune sont toutes souscrites par l'actionnaire existant, Madame Marguerite Cécile Marie-Thérèse Gregoire, administrateur, célibataire, née à Luxembourg, le 1^{er} août 1948 (NIN 1948 0801 329), demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 128, route de Belvaux, et sont entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant dans l'apport de l'immeuble suivant, libre de toutes dettes:

Commune de Mondercange, Section D de Pontpierre

- Numéro 559/1309, lieu-dit: «rue de Mondercange», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 24 ares 62 centiares,

le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

Titre de propriété

L'immeuble prédésigné appartient à Madame Marie-Thérèse Gregoire pour l'avoir acquis pour la nue-propriété en vertu d'un procès-verbal d'adjudication, reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 novembre 1987, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, en date du 6 janvier 1988, volume 716, numéro 62.

L'usufruit viager que s'était réservé Monsieur René Gregoire en vertu dudit procès-verbal d'adjudication s'est éteint avec son décès le 2 octobre 1997.

Il s'ensuit que l'immeuble prédésigné appartient pour la pleine propriété à Madame Marie-Thérèse Gregoire, prénommée.

Evaluation

L'immeuble apporté a fait l'objet d'un rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises Monsieur Marco Claude de la société LUX-AUDIT REVISION S.à r.l. en date du 27 décembre 2007, dont les conclusions ont la teneur suivante:

Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Le rapport du réviseur restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

L'apport prédésigné a eu lieu sous les clauses et conditions suivantes:

a. L'immeuble est apporté dans l'état où il se trouve actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

b. Le nouveau propriétaire jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre les apporteurs.

c. Le nouveau propriétaire aura la propriété et la pleine et entière jouissance de l'immeuble prédésigné, à partir de ce jour.

d. Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant l'immeuble apporté, seront à charge du nouveau propriétaire à partir de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à sept cent quatre-vingt-un mille euros (€ 781.000,-), représenté par sept mille huit cent dix (7.810) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action.

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclarations

1) Le souscripteur déclare sous sa responsabilité que l'immeuble apporté est libre de toute dette hypothécaire et n'est grevé d'aucune hypothèque légale.

2) Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire, qui certifie l'état des comparants d'après des extraits du registre de l'état civil.

Signé: M.-T. Gregoire, N. Demand, M. Galowich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 décembre 2007, Relation: ECH/2007/1781. — Reçu 7.500 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008016779/201/139.

(080014093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

L&O Metal Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 93, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 51.207.

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur João Carlos dit Johny Fernandes Lopes, technicien en bâtiment, né à Ettelbrück le 8 octobre 1976, demeurant à L-7771 Bissen, 12, rue des Forges.

2. Monsieur Nezir Imsirovic, commerçant, né à Perovici (Bosnie-Herzégovine), le 2 mai 1969, demeurant à L-9147 Erpeldange, 12, rue du Cimetière.

3. Monsieur Cary Arendt, industriel, né à Ettelbrück le 24 juillet 1963, demeurant à L-9028 Warken, 39, Cité Breechen. Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que suivant convention de cession de parts datée de ce jour, Monsieur Bernard Oswald, gérant de société, né à Philippsbourg (France), le 24 janvier 1954, demeurant à L-4671 Obercorn, 71, avenue du Parc des Sports, propriétaire de mille cinquante (1.050) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune de la société à responsabilité limitée L&O METAL COMPANY, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 93, rue du Centre, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 51.207, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mai 1995, publié au Mémorial C du 28 août 1995, numéro 412, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, mille cinquante (1.050) parts sociales à Monsieur Johny Fernandes Lopes, prénommé.

II. Que suivant convention de cession de parts datée de ce jour, Monsieur Johny Fernandes Lopes, prénommé, propriétaire de deux mille cent (2.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune de la société à responsabilité limitée L&O METAL COMPANY, prénommée, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, sept cent soixante-dix-sept (777) parts sociales à Monsieur Nezir Imsirovic, prénommé.

III. Que suivant convention de cession de parts datée de ce jour, Monsieur Johny Fernandes Lopes, prénommé, propriétaire de mille trois cent vingt-trois (1.323) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune de la société à responsabilité limitée L&O METAL COMPANY, prénommée, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, sept cent soixante-dix-sept (777) parts sociales à Monsieur Cary Arendt, prénommé.

Que suivant l'article 7 des statuts de la prédite société, les parts sociales sont librement cessibles entre associés et elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

Que pour autant que de besoin Monsieur Nezir Imsirovic donne par la présente son accord à la cession de parts à Monsieur Cary Arendt.

Que les prédites conventions de cessions de parts, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées en copie aux présentes pour être formalisées avec elles,

II. Que suite aux prédites cessions, Monsieur Johny Fernandes Lopes, Monsieur Nezir Imsirovic et Monsieur Cary Arendt sont les associés de la société L&O METAL COMPANY, préqualifiée.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille cinq cents euros (52.500,- EUR), divisé en deux mille cent (2.100) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

a) Monsieur Johny Fernandes Lopes, prénommé, cinq cent quarante-six parts	546
b) Monsieur Cary Arendt, prénommé sept cent soixante-dix-sept parts	777
c) Monsieur Nezir Imsirovic, prénommé sept cent soixante-dix-sept parts	777
Total: deux mille cent parts	2.100

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Bernard Oswald de ses fonctions de gérant sans décharge.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme pour une durée indéterminée au mandat de gérant technique Monsieur Nezir Imsirovic, prénommé et au mandat de gérant administratif Monsieur Johny Fernandes Lopes, prénommé et Monsieur Cary Arendt, prénommé.

La société est valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

Intervention

Les gérants, Monsieur Nezir Imsirovic, prénommé, Monsieur Johny Fernandes Lopes, prénommé et Monsieur Cary Arendt, prénommé déclarent accepter expressément les prédites cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispense les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, demeures et qualités, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Fernandes Lopes, N. Imsirovic, C. Arendt, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2007, MER/ 2007/1844. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008016775/243/75.

(080014165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

JCS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 24, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 37.139.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008017045/231/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07722. - Reçu 68 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Holmex (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 103.731.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50216 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008017036/211/11.

(080013636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

JCS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 24, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 37.139.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008017041/231/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07757. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

A & S Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 86.790.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017046/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07910. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

CETP Mill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.236.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49539 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008017014/211/11.

(080013743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Clariden Leu (Lux) Technical Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 96.867.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLARIDEN LEU (LUX) TECHNICAL STRATEGIES FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008016528/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07976. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

HMFunds Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.747.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HMFUNDS SICAV II

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008016529/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07997. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

USi Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.690.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the nineteenth of December,

Before M^e Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

USINTERNETWORKING, INC., a Delaware incorporation, having its registered office at 2500 Riva Road, Annapolis, Maryland 21401, U.S.A., registered with the Secretary of State of Delaware under File number 2846066,

acting in its capacity of sole partner of the company USi SERVICES S.à r.l., with registered office at 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 114.690, a company incorporated by virtue of a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg, on 1st March 2006, published at the Memorial C. Recueil des Sociétés et Associations, number 1011 dated 23 May 2006 («the Company»),

here represented by Mr Jérôme Chabannet, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seat dated December 13, 2007 which after having been signed ne varietur by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be registered together with it.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- in its capacity as sole member of the Company, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- the sole member approves the closing financial statements of the Company as at 31 August 2007;

- the sole member, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the closing financial statements as at 31 August 2007, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- the Company's activities have ceased;
- the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their mandates;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn-up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

USINTERNETWORKING, INC., une société du Delaware, ayant son siège social au 2500 Riva Road, Annapolis, Maryland 21401, U.S.A., immatriculée auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro 2846066,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société USI SERVICES S.à r.l., ayant son siège social 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 114.690, société constituée par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1011 du 23 mai 2006 (la «Société»).

Ici représenté par Mr Jérôme Chabannet, employé privé, demeurant professionnellement au Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé du 13 décembre 2007, qui après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que:

- en sa qualité d'associé unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- l'associé unique approuve les comptes de liquidation de la Société au 31 août 2007;
- l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des comptes de liquidation au 31 août 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
- l'activité de la Société a cessé;
- l'associé unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a pris fin.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée en tête de ce document.

Et lecture faite à la personne comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Chabannet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, LAC/2007/42123. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008016701/211/80.

(080014231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Stratégies et Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.976.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008016541/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08454. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Gef Real Estate Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 21.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008016542/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07713. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Distribution Video Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.425.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Gustave Vogel, administrateur de société, né à Dudelange, le 10 juillet 1948 (Matricule No. 19480710234), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, rue allée Scheffer

ici représenté par Monsieur Pierre Kemmer, employé privé, né à Luxembourg, le 31 octobre 1967, demeurant à L-5754 Frisange, 22, op der Gell;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 14 janvier 2008;

laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DISTRIBUTION VIDEO LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la tenue de livres ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante mille Euro (Euro 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions, chacune d'une valeur nominale de cent Euro (Euro 100,-) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de l'année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le troisième mercredi du mois de mai de 2009 à 10.00 heures.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, Monsieur Gustave Vogel, prêtre, déclare souscrire à toutes les 500 actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille Euro (Euro 50.000,-) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille deux cent cinquante Euro (Euro 2.250,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés à la fonction d'administrateurs:
 - Monsieur Gustave Vogel, prêtre.
 - Monsieur Pierre Kemmer, administrateur de société, né à Luxembourg, le 31 octobre 1967 (Matricule No. 19671031132), demeurant à L-5754 Frisange, 22, op der Gell.
 - Madame Sedina Frkatovic, employée privée, née à Zavidovici (Bosnie - Herzégovine), le 20 décembre 1986 (Matricule No. 19861220306), épouse de Monsieur Jasmin Husanovic, demeurant à L-1954 Luxembourg, 1, rue Leemerwee.

Est nommé Administrateur-Délégué Monsieur Pierre Kemmer, prédite.

3.- La société anonyme EUROTRUST S.A. (Matricule No. 20022205073), inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 86.381, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, a été appelée aux fonctions de commissaire.

4.- Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

5.- Le siège social est fixé à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sturm, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 18 janvier 2008, Relation: EAC/2008/789. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21 janvier 2008.

C. Doerner.

Référence de publication: 2008015788/209/206.

(080013149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Everest Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.098.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EVEREST FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008016536/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08017. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Refinancing & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 4.728.

Constituée par-devant M^e Jules Hamelius, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 1950, acte publié au Mémorial C no 58 du 20 juillet 1950, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 4 avril 1978, acte publié au Mémorial C no 129 du 19 juin 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 juin 1980, acte publié au Mémorial C no 198 du 11 septembre 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 mai 1985, acte publié au Mémorial C no 168 du 13 juin 1985, modifiée par acte sous seing privé du 8 août 2001, acte publié au Mémorial C no 244 du 13 février 2002.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REFINANCING & INVESTMENTS S.A.

BERNARD & ASSOCIES, société civile

Signature

Référence de publication: 2008016539/3361/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00344. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Stratégies et Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 81.976.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008016540/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08455. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Centrobank Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 71.399.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTROBANK SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008016538/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07967. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.095.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008016537/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08022. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

KBC Frequent Click Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 70.166.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC FREQUENT CLICK CONSEIL

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008016535/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08014. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

F.C. Déifferdeng 03, Association sans but lucratif.

Siège social: Differdange, Stade Thillebierg.
R.C.S. Luxembourg F 234.

—
Considérant que lors de l'assemblée générale ordinaire du FOOTBALL CLUB DEIFFERDENG 03 asbl du 12 juillet 2007, le quorum nécessaire des membres ayant droit de vote pour procéder à un changement des statuts n'a pas été atteint;

Considérant qu'une assemblée générale extraordinaire a été convoquée pour le même jour;

Considérant que l'assemblée générale extraordinaire peut se prononcer à majorité simple des membres présents ayant le droit de vote quant à un éventuel changement des statuts;

L'assemblée générale extraordinaire dûment convoquée en date du 12 juillet 2007 a décidé à l'unanimité des membres présents et ayant le droit de vote ce qui suit:

- L'article 16 des statuts du FOOTBALL CLUB DEIFFERDENG 03 est abrogé et remplacé comme suit: «L'année comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le C.A. dresse le bilan des recettes et des dépenses et le soumet à l'assemblée générale avec le budget pour l'exercice suivant aux fins d'approbation et de décharge. Le trésorier désigné par le C.A. est chargé de la gestion financière de l'association»

- L'article 17 des statuts du FOOTBALL CLUB DEIFFERDENG 03 est abrogé et remplacé comme suit: «L'assemblée générale ordinaire aura lieu au courant du premier trimestre de l'année suivante. Elle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement quelque soit le nombre des personnes présentes»

Pour le Conseil d'administration du FOOTBALL CLUB DEIFFERDENG 03 asbl

E. Muller / L. Jung

Le président / Le secrétaire administratif

Référence de publication: 2008016140/8581/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08777. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

BLEMOX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 10.528.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008016177/5770/12.

(080012787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 9, rue Chimay.
R.C.S. Luxembourg B 41.987.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 janvier 2008.

Pour DESIGN S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008016526/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08368. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Cobex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.770.

Les comptes annuels au 31 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008016527/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06930. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Sifter Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.438.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIFTER FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008016530/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08000. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

IBI Fund Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.741.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IBI FUND ADVISORY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008016531/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08002. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Shire Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 191.236.920,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008016543/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07716. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

KBC Districlick, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.496.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC *DISTRICLICK*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008016532/526/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08006. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

KBC Equity Fund (L) Conseil Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.979.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC *EQUITY FUND (L) CONSEIL HOLDING S.A.*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008016533/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03681. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Clariden Leu (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.370.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *CLARIDEN LEU (LUX) I*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008016534/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08013. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Jaguar Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 293, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.727.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27 décembre 2007.

Pour JAGUAR LUXEMBOURG S.A.

J.-L. Rigaux

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2008017093/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06908. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Insight VG S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.628.

Les comptes annuels au 28 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008016544/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07717. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Bishops Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.135.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50342 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008017006/211/11.

(080013973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50362 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008017007/211/11.

(080013927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Lear North European Operations GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 133.583.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50074 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008017008/211/11.

(080013873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Ecco-Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 72.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ECCO-LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008017067/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05236. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

GA Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.918.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49593 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008017009/211/11.

(080013862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Arcavest Project s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 66.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2008017010/236/11.

(080013849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Audit Group Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 75.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

Référence de publication: 2008017011/236/11.

(080013836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Vins et Terroirs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4551 Niederkorn, 27, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 54.440.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

Référence de publication: 2008017012/236/11.

(080013808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Serico Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.960.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50160 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008017013/211/11.

(080013762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

LBREP III FIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.187.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50162 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008017015/211/11.

(080013751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Safak SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.474.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008017017/5770/12.

(080013711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Aghate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 127.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008017029/239/12.

(080013549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Induserv Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 72.035.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *INDUSERV HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008017068/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05235. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Roadmap Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008017030/239/12.

(080013536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Di - Ka - Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 30.821.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45159 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008017033/211/11.

(080013604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

A & S Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 86.790.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017047/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07911. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

H-Allinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.
R.C.S. Luxembourg B 102.252.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H-ALLINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008017070/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05218. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080014242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Decorcenter Geimer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 66.750.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DECORCENTER GEIMER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008017071/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05225. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080014247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Medical Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 27.491.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008017089/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06877. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080013678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Senga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 90.161.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008017090/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06881C. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080013681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

European B Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.487.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008017094/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06889. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Di - Ka - Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 30.821.

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DI-KA-LUX G.M.B.H., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo, R.C.S. Luxembourg section B numéro 30.821, constituée suivant acte reçu le 2 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 321 du 8 novembre 1989.

L'assemblée est présidée par Monsieur Elisio Ferreira de Oliveira, indépendant, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio De Jesus Lopes, indépendant, demeurant à Bertrange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Approuver le transfert de 125 parts sociales de la Société de Monsieur Antonio De Jesus Lopes à Monsieur Antonio Gomes dos Santos.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt-quatre Euros) chacune, de DI-KA-LUX G.m.b.H., prédésignée, par Monsieur Antonio De Jesus Lopes, indépendant, demeurant à Bertrange à Monsieur Antonio Gomes dos Santos, chef d'équipe, demeurant à Luxembourg, pour le prix de la valeur nominale prémentionnée, soit la somme de EUR 15.500,- (quinze mille cinq cents Euros), payée à l'instant, dont quittance.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, DI-KA-LUX G.m.b.H., par son gérant administratif Monsieur Antonio De Jesus Lopes et par son gérant technique Monsieur Elisio Ferreira de Oliveira, tous deux prénommés, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

Seconde résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000,- (ein und dreissig tausend Euros). Es ist eingeteilt in 250 (zwei hundert fünfzig) Geschäftsanteile zu EUR 124,- (hundert vier und zwanzig Euros).

Die Geschäftsanteile sind wie folgt gezeichnet:

	Anteile
1) Herr Elisio Ferreira de Oliveira, Selbstständiger, wohnhaft in Luxemburg	125
2) Herr Antonio Gomes dos Santos, Vorarbeiter, wohnhaft in Luxemburg	125
Total:	250».

Cette modification dans le personnel des associés de DI-KA-LUX G.m.b.H. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de Monsieur Antonio de Jesus Lopes, prénommé, comme gérant administratif de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant administratif, et ceci pour une durée indéterminée, Monsieur Antonio Gomes dos Santos, prénommé, lequel accepte.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de confirmer et nommer comme gérant technique, et ceci pour une durée indéterminée, Monsieur Elisio Ferreira de Oliveira, prénommé, lequel accepte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Ferreira de Oliveira, H. Janssen, A. De Jesus Lopes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 62, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008016744/211/70.

(080013601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Umbrella Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 135.447.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

(Luxembourg).

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Columbus centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and being registered under number 325948,

represented by Raymonde Jallon, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 14 December 2007.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name UMBRELLA INVESTMENTS S.à r.l (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

SOLON DIRECTOR LIMITED, a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office at Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à (Luxembourg).

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325948

Ici représentée par Madame Raymonde Jallon, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 Décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination UMBRELLA INVESTMENTS S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(ont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - SOLON DIRECTOR LIMITED, une société constituée selon les lois du Commonwealth of the Bahamas, ayant son siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.
2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

19103

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Jallon, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43724. — Reçu 125 euros.

Pour Le Receveur F. Sandt (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008016750/5770/412.

(080013721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Valec, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 105.314.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Pour VALEC

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008017081/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06839. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Zap Technologie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 22, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 135.450.

STATUTS

L'an deux mil sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu

Monsieur Adao Carlos Da Silva, commerçant, né à Barra Mansa (Brésil), le 29 janvier 1965, demeurant à L-3569 Dudelange, 31, rue de Tattenberg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

ZAP TECHNOLOGIE S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet le commerce en tout genre ainsi que toutes les opérations s'y rattachant directement ou indirectement.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Adao Carlos Da Silva, prénommé cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cents euros (€12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réuni en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- I.- Est nommé gérant de la société: Monsieur Adao Carlos Da Silva, prénommé
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à: L-3510 Dudelange, 22, rue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: A. C. Da Silva, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 2 janvier 2008, Relation: EAC/2008/91. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008016748/219/70.

(080013753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.